

AVENANT 3 AU CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES

Références : contrat du 16/01/2023

Entre d'une part : et d'autre part :

et d'autre part.	
CONTRACTANTS	
SUEZ EAU France	HIGHSKILL
Tour CB21, 16 Place de l'Iris 92400 Courbevoie France	66 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris France
Société par actions simplifiée au capital social de 422 224 040 euros enregistrée sous le numéro 410034607 RCS Nanterre	
Identifiant TVA : FR79410034607	Identifiant TVA : FR22920311818
désignée ci-après « Suez »	désignée ci-après « Prestataire »

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT:

Suez et le Prestataire ont signé un contrat, en date du 16/01/2023 et ayant pour objet une mission d'assistance technique et de prestation de service au bénéfice de SUEZ Eau France, (ci-après « **Contrat** »).

Les Parties souhaitent aujourd'hui prolonger le Contrat et l'avenant n°2.

Avenant n° 03



LES PARTIES ONT EXPRESSEMENT CONVENU DE CE QUI SUIT :

1. PROLONGATION DU CONTRAT

Les Parties conviennent expressément de reconduire le Contrat ainsi que l'avenant n°2 aux mêmes conditions pour une durée d'un an à compter de l'échéance initiale dudit Contrat, soit du 01/01/2025 au 31/12/2025.

2. MISE A JOUR DU PRIX

Il est convenu d'un tarif journalier de 510 € (cinq cent dix euros) H.T

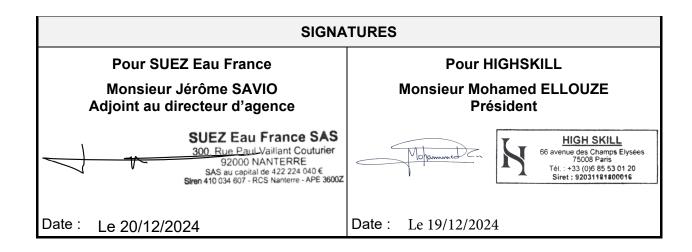
3. DATE D'EFFET

Les stipulations du présent Avenant prennent effet à compter du 01/01/2025 après sa signature par les deux Parties.

4. CLAUSES INCHANGEES

Les clauses du Contrat qui ne sont pas modifiées par le présent Avenant restent inchangées et applicables au présent Avenant, et notamment les clauses relatives au droit applicable et aux juridictions compétentes.

Le présent Avenant est établi en deux exemplaires originaux.



Avenant n° 03